



Recensement de la population en Nouvelle-Calédonie en 2014

Une démographie toujours dynamique

La Nouvelle-Calédonie compte 269 000 habitants en août 2014. La croissance de sa population demeure l'une des plus dynamiques des îles du Pacifique. Depuis 2009, date du précédent recensement, la population s'est accrue de 23 000 personnes. Cette augmentation est majoritairement le fait de l'excédent naturel, et dans une moindre mesure du solde migratoire apparent qui s'élève à + 8 000 individus en cinq ans. La province Sud concentre désormais 74 % de la population contre 19 %* en province Nord et 7 % dans les îles Loyauté. Deux Calédoniens sur trois vivent dans le Grand Nouméa. Le vieillissement de la population s'accélère, mais la part des jeunes reste élevée. La communauté Kanak est la plus nombreuse, devant celle des Européens et celle des Wallisiens-Futuniens. Toutefois, une part grandissante de la population déclare être métissée ou « Calédonienne ». Les Calédoniens ont des diplômes de plus en plus élevés, mais les différences de niveau de formation entre les communautés perdurent. La taille des ménages continue de diminuer et le confort des logements de s'améliorer malgré des disparités provinciales persistantes.

David Broustet, Pascal Rivoilan, Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (Isee)

Au 26 août 2014, 268 767 personnes ont été recensées en Nouvelle-Calédonie par l'Insee et l'Isee (figure 1). Collectivité d'outre-mer au statut spécifique depuis 1998, le pays est découpé administrativement en trois provinces : les îles Loyauté, le Nord et le Sud. La population de l'archipel est comparable à celles de la Polynésie française et du Vanuatu, mais sa densité (14 habitants au km²) reste l'une des plus

faibles des états insulaires du Pacifique. Depuis 2009, le nombre d'habitants augmente en moyenne de 1,8 % par an (figure 2). Cette croissance est beaucoup plus élevée qu'en métropole (+ 0,5 %), qu'en Polynésie française (+ 0,6 %) ou qu'à Wallis et Futuna (- 1,9 %). Elle reste toutefois nettement inférieure à celle des pays voisins, où la fécondité est très supérieure : le Vanuatu et les îles Salomon (+ 2,5 %) ou la Papouasie-Nouvelle-Guinée (+ 2,3 %).

L'évolution de la population de la Nouvelle-Calédonie entre 2009 et 2014 résulte pour deux tiers du solde naturel (définitions) et pour un tiers du solde migratoire (définitions). L'accroissement naturel, de + 15 000 personnes en cinq ans, continue de s'amoinrir sous l'effet de la baisse de la fécondité : l'indicateur conjoncturel de fécondité (définitions) s'établit aujourd'hui à 2,2 enfants par femme, contre 3,0 en 1989. Le solde migratoire apparent fluctue d'une période

à l'autre, même s'il est globalement positif depuis le « boom du nickel » en 1970. Entre 2009 et 2014, il est plutôt élevé : + 8 000 personnes, soit 1 600 arrivées nettes par an. Il faut remonter à la période 1989-1996 pour retrouver un flux d'ampleur comparable.

Le vieillissement démographique se poursuit

La population calédonienne a vieilli au cours des vingt-cinq dernières années, comme en atteste la pyramide des âges (figure 3). Depuis 1989, la proportion de jeunes ne cesse de décliner au profit des classes d'âge élevées. Ainsi, la part des moins de 20 ans a diminué de 11 points et représente désormais 32 % de la population. Celle des 60 ans ou plus a quasiment doublé, atteignant aujourd'hui 12 %. Ce vieillissement s'explique à la fois par la baisse de la fécondité, mais aussi par l'augmentation de l'espérance de vie. En hausse

1 Évolution de la population de la Nouvelle-Calédonie

	1989		2014		Évolution en % (moyenne annuelle)
	Effectif	Effectif	Effectif	%	
îles Loyauté	17 912	18 297	6,8	0,1	
Nord	34 526	50 487	18,8	1,5	
Sud	111 735	199 983	74,4	2,3	
dont Grand Nouméa	97 581	179 509	66,8	2,4	
Ensemble	164 173	268 767	100,0	1,9	

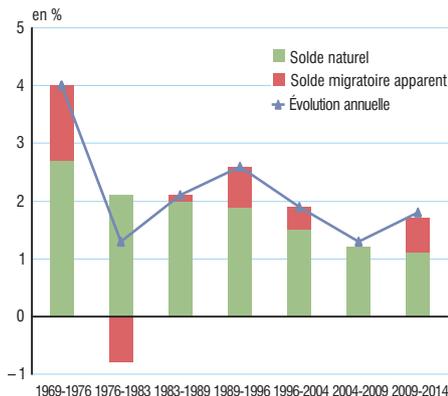
Source : Insee-Isee, recensements de la population.

de huit ans depuis 1989, cette dernière dépasse désormais 77 ans. Elle est nettement supérieure à celles des pays insulaires voisins, mais demeure moins élevée qu'en métropole. La part des adultes âgés de 20 à 59 ans a également progressé de 6 points, passant de 49 % en 1989 à 55 % en 2014. Depuis 1989, l'âge médian (*définitions*) s'est accru de neuf années ; il s'élève à 31 ans en 2014 contre 21 ans dans les îles du Pacifique et 40 ans en France métropolitaine. Le vieillissement de la population concerne les trois provinces. Pour autant, la province Nord et les îles Loyauté restent plus jeunes que la province Sud, où l'âge médian est supérieur de trois années.

La proportion de natifs diminue

En 2014, 75 % des habitants de Nouvelle-Calédonie y sont nés, 16 % sont nés en métropole ou dans un département d'outre-mer, 2,7 % à Wallis et Futuna, 1,5 % en Polynésie française et 4,8 % à l'étranger. Ainsi, parmi les habitants non-natifs, deux sur trois sont originaires de France métropolitaine.

2 Composantes de la croissance démographique de Nouvelle-Calédonie au cours des périodes intercensitaires



Lecture : entre 2009 et 2014, la population s'est accrue de 1,8 %. Le solde naturel et le solde migratoire expliquent respectivement 1,1 point et 0,6 point de pourcentage.
Source : Insee-Isee, recensements de la population.

En vingt-cinq ans, la part des natifs a diminué de 3 points et retrouve son niveau de 1976. Cette baisse s'observe dans les trois provinces, mais c'est en province Nord qu'elle est la plus importante (-5 points). Les non-natifs habitent majoritairement le Grand Nouméa.

Une côte ouest nettement plus dynamique

L'accroissement de la population des trois provinces au cours des vingt-cinq dernières années est très contrasté (*figure 4*).

Dans les îles Loyauté, la population a augmenté entre 1989 et 2004 pour atteindre 22 000 habitants sous l'effet d'une forte natalité et d'une émigration relativement faible. Depuis lors, en l'espace de dix ans, la province a perdu 12 % de sa population pour retrouver son niveau de 1989, soit 18 300 habitants. En effet, les naissances ont diminué et la forte croissance économique des deux autres provinces ces dernières années a encouragé l'émigration. Seule la population de la commune de Lifou a légèrement augmenté, au rythme de 0,2 % par an. Avec près de 9 300 habitants, elle demeure la cinquième commune la plus peuplée de Nouvelle-Calédonie.

En province Nord, la population s'est accrue de 16 000 personnes au cours des vingt-cinq dernières années (+1,5 % en moyenne par an) pour s'établir à un peu plus de 50 000 habitants en 2014 ; la croissance s'est accélérée depuis 2009 en raison du développement économique généré par les chantiers de l'industrie minière. Les communes de la côte ouest concentrent l'essentiel des gains de population depuis 1989 ; Voh, Koné, Pouembout et Koumac y contribuent pour les deux tiers. Sur la côte est, la population a augmenté moins fortement (+0,7 % par an depuis 1989) ; dans certaines communes, le nombre d'habitants est quasiment stable, comme à Ponérihouen ou à Touho.

En province Sud, la population a augmenté de 88 000 habitants depuis 1989 et atteint aujourd'hui 200 000 personnes. Sa croissance

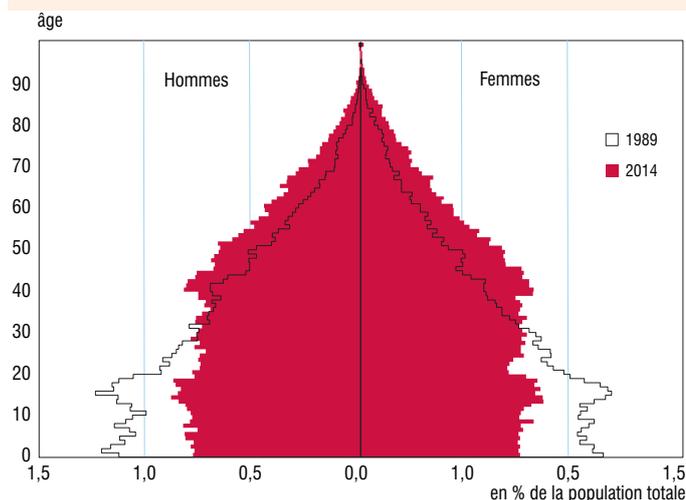
démographique a été la plus soutenue des trois provinces (+2,3 % en moyenne par an) bien qu'en atténuation au fil du temps. Cette forte hausse sur vingt-cinq ans est pour l'essentiel le fait des communes de l'agglomération nouméenne (Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta), qui regroupe près de 180 000 habitants en 2014. Plus précisément, au sein du Grand Nouméa, la population a crû vivement dans les communes périphériques (+3,5 % l'an contre +1,7 % pour la capitale). En 2014, les communes de Païta et Dumbéa rassemblent respectivement 20 600 et 32 000 habitants. Dumbéa devient ainsi la deuxième commune la plus peuplée de Nouvelle-Calédonie. Nouméa atteint désormais 100 000 habitants, mais sa croissance démographique ne cesse de s'atténuer. Enfin, les communes proches du Grand Nouméa, telles que Boulouparis, bénéficient elles aussi de son extension. Dans le reste de la province Sud, l'accroissement de population a été plus modéré (+1,5 % par an).

Au total, le poids démographique des trois provinces s'est sensiblement modifié depuis leur création en 1989 (*figure 5*). En 2014, la province Sud concentre 74 % de la population calédonienne contre 68 % en 1989. À l'inverse, le poids démographique de la province des îles Loyauté n'a cessé de diminuer pour atteindre 7 %, contre 11 % il y a 25 ans. La province Nord, qui regroupait 21 % des habitants de Nouvelle-Calédonie en 1989, a vu son poids relatif décroître régulièrement jusqu'au tournant des années 2010, pour augmenter depuis. Elle concentre désormais 19 % de la population.

L'étalement urbain du Grand Nouméa s'accroît

La Nouvelle-Calédonie est le témoin de nombreux flux internes de population. Ainsi, en 2014, 28 % des habitants qui résidaient déjà dans l'archipel cinq ans auparavant ont déménagé, soit 63 000 personnes. Parmi eux,

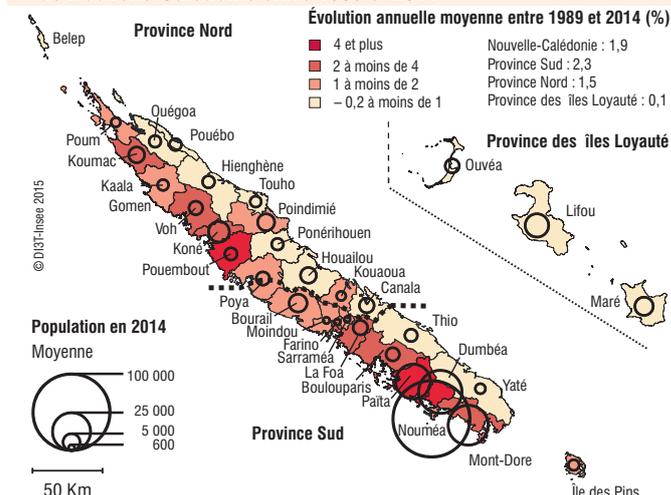
3 Pyramides des âges de Nouvelle-Calédonie en 1989 et 2014



Lecture : les hommes de 15 ans représentent 1,2 % de la population totale en 1989 et 0,9 % en 2014.
Source : Insee-Isee, recensements de la population.

■ Insee Première n° 1572 - Novembre 2015

4 Accroissement démographique des communes de Nouvelle-Calédonie entre 1989 et 2014



Note : les données de population par commune sont accessibles sur le site de l'Isee.
Source : Insee-Isee, recensements de la population.

un sur deux a changé de commune, mais seulement un sur cinq a changé de province. La province Nord enregistre pour la première fois en vingt-cinq ans un léger excédent migratoire interne (figure 6). Stimulée par un dynamisme économique sans précédent, sa côte ouest fait preuve d'une attractivité démographique d'ampleur inédite. Les îles Loyauté connaissent un mouvement continu d'émigration vers la Grande-Terre, qui tend néanmoins à s'atténuer. La province Sud, quant à elle, continue d'attirer la majorité des migrants internes, en particulier dans l'agglomération du Grand Nouméa. Toutefois, ces arrivées sont en grande partie compensées par des départs plus importants qu'auparavant, en particulier vers les îles Loyauté et le Nord-Ouest.

Les deux tiers des flux internes de Nouvelle-Calédonie, soit 42 000 personnes, ont lieu au sein même du Grand Nouméa. Les communes périphériques (Dumbéa, Païta et Mont-Dore) sont de plus en plus attractives au détriment de Nouméa. Ce mouvement de périurbanisation s'est accentué sur la dernière décennie (figure 7). En ce qui concerne les migrations depuis le reste du monde, en 2014, 22 500 personnes installées en Nouvelle-Calédonie résidaient en France ou à l'étranger cinq ans auparavant ; 83 % d'entre elles se sont installées dans le

Grand Nouméa (figure 6). Pour autant, depuis 2009, le nombre d'arrivées externes a considérablement augmenté sur la côte ouest de la province Nord qui concentre 10 % du total de ces arrivées en Nouvelle-Calédonie durant la période 2009-2014. Par ailleurs, compte tenu des arrivées et du solde migratoire apparent, ce sont donc quelque 14 000 personnes qui ont quitté le territoire en cinq ans.

Une population pluriethnique

Le recensement permet de mesurer la répartition de la population selon la communauté d'appartenance (figure 8). En 2014, 105 000 personnes, soit 39 % de la population totale, déclarent appartenir à la communauté Kanak. Les Européens représentent 73 200 habitants, soit 27 % des déclarations. Viennent ensuite les Wallisiens et Futuniens avec 22 000 personnes (8 %). Les autres communautés (Tahitiens, Indonésiens, Ni-Vanuatu, Vietnamiens et autres populations asiatiques) rassemblent au total moins de 6 % de la population (figure 8).

Près d'un habitant sur dix se déclare métis ou appartenir à plusieurs communautés. Par ailleurs, un sur dix ne se retrouve pas parmi les modalités proposées. Parmi eux, près de 20 000 (7 % de la population totale) déclarent appartenir à la

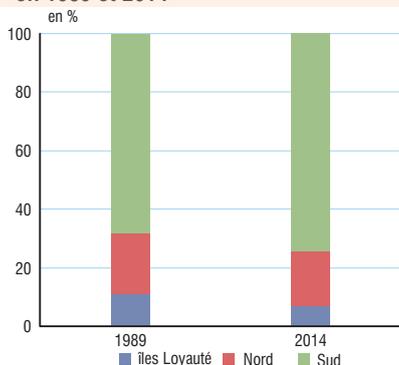
communauté « Calédonienne », 3 400 personnes déclarent une communauté autre que celles proposées (1 %), enfin 6 600 personnes ne répondent pas à cette question (2 %).

Aux îles Loyauté, la quasi-totalité (94 %) des habitants appartient à la communauté Kanak. Les Européens, deuxième communauté de la province, représentent seulement 2 % de la population totale. En province Nord, la communauté Kanak regroupe 70 % de la population, celle des Européens 12 % et 6 % des habitants déclarent appartenir à plusieurs communautés. Cependant, de grandes différences existent entre les deux versants : dans les communes de la côte est, les Kanak représentent 86 % de la population contre 53 % sur la côte ouest. En province Sud, les Européens sont les plus nombreux (33 %), suivis des Kanak (26 %) et des Wallisiens et Futuniens (11 %). C'est aussi la province où la diversité des communautés est la plus importante, particulièrement dans le Grand Nouméa, qui regroupe les deux tiers de la population calédonienne totale, mais où résident 84 % des communautés autres que Kanak.

Au cours des cinq dernières années, la répartition de la population par communauté évolue peu. La communauté des Tahitiens en particulier, qui représente 2 % de la population, se maintient en raison de mouvements migratoires récents en provenance de Polynésie française. Les parts des communautés kanak, européenne et wallisienne-futunienne ont légèrement diminué (respectivement -1, -2 et -0,5 points). En contrepartie, les personnes qui ne répondent pas à la question ou déclarent appartenir à la communauté « Calédonienne » sont plus nombreuses qu'en 2009 (respectivement +1 et +2,5 points).

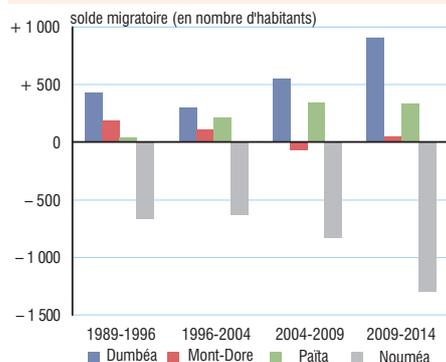
Compte tenu de la reformulation de la question intervenue en 2009, les comparaisons avec les recensements antérieurs sont possibles uniquement après certains regroupements de communautés. Ainsi, en 2014, les Kanak et les Kanak métissés regroupent 43 % de la population, proportion stable depuis vingt-cinq ans (45 % en 1989). Les Européens et les Européens métissés représentent 31 % de la population (34 % en 1989) et les Wallisiens et Futuniens et les Wallisiens et Futuniens métissés 10 %, contre 9 % en 1989.

5 Répartition de la population au sein des provinces de Nouvelle-Calédonie en 1989 et 2014



Source : Insee-Isee, recensements de la population.

7 Solde migratoire interne des communes du Grand Nouméa pour chaque période intercensitaire



Lecture : sur la période 1989-1996, le solde migratoire interne pour la commune de Dumbéa est de 426 habitants. Il y a donc eu plus d'arrivées que de départs. Au contraire, sur la même période, il y a eu plus de départs que d'arrivées dans la commune de Nouméa (car le solde migratoire est négatif).
Source : Insee-Isee, recensements de la population.

6 Solde migratoire interne et arrivées externes par région de Nouvelle-Calédonie entre 2004 et 2014

	Solde interne		Arrivées externes	
	2004-2009	2009-2014	2004-2009	2009-2014
îles Loyauté	-1 697	-454	239	338
Nord-Est	-1 155	-826	456	531
Nord-Ouest	167	1 001	986	2 106
Sud rural	205	33	764	763
Grand-Nouméa	2 480	246	17 800	18 775
Ensemble	0	0	20 245	22 513

Lecture : au cours de la période 2004-2009, 239 personnes n'habitant pas en Nouvelle-Calédonie sont venues s'installer dans les îles Loyauté. Au cours de la même période, les îles Loyauté ont perdu 1 697 habitants (arrivées depuis une autre province - départs pour une autre province de Nouvelle-Calédonie).

Source : Insee-Isee, recensements de la population.

8 Population des différentes communautés d'appartenance de Nouvelle-Calédonie en 2009 et 2014

Communauté d'appartenance	2009		2014	
	Effectif	%	Effectif	%
Européenne	71 721	29,2	73 199	27,1
Indonésienne	3 985	1,6	3 859	1,4
Kanak	99 078	40,3	104 958	39,1
Ni-Vanuatu	2 327	0,9	2 568	1,0
Tahitienne	4 985	2,0	5 608	2,1
Vietnamienne	2 357	1,0	2 506	0,9
Wallisienne				
et Futunienne	21 262	8,7	21 926	8,2
Autre : asiatique	1 857	0,8	1 177	0,4
Autre	2 566	1,0	3 428	1,3
Plusieurs communautés	20 398	8,3	23 007	8,6
« Calédonienne »	12 177	5,0	19 927	7,4
Non déclarée	2 867	1,2	6 604	2,5
Ensemble	245 580	100,0	268 767	100,0

Source : Insee-Isee, recensements de la population.

Les femmes diplômées : plus nombreuses que les hommes

En vingt-cinq ans, la part des diplômés a considérablement augmenté : parmi les 15 ans ou plus, trois personnes sur quatre ont un diplôme contre moins de la moitié en 1989. Le niveau du diplôme a également progressé ; entre 1989 et 2014, la proportion des bacheliers a été multipliée par trois et celle des diplômés de l'enseignement supérieur par quatre, pour atteindre respectivement 35 % et 18 %.

Les femmes ont comblé leur retard. Elles obtiennent désormais plus fréquemment que les hommes un baccalauréat (37 % contre 33 % des

hommes) et accèdent aussi plus souvent aux études supérieures (18,5 % contre 17 % des hommes). Parmi les personnes sans diplôme, les hommes sont plus nombreux que les femmes. Depuis 1989, le niveau d'instruction s'est élevé pour toutes les communautés, même si des déséquilibres perdurent. Ainsi, parmi les jeunes de 25 à 29 ans, 93 % des Européens, 67 % des Kanak, 63 % des Wallisiens-Futuniens et 81 % des autres communautés possèdent désormais un diplôme qualifiant (CAP-BEP, baccalauréat ou diplôme supérieur). La part de jeunes Kanak diplômés est celle qui a le plus progressé depuis vingt-cinq ans (+ 50 points).

La taille des ménages continue de diminuer

En 2014, la taille moyenne d'un ménage est de 3,1 personnes contre 4 personnes en 1989. En vingt-cinq ans, le nombre de ménages (*définitions*) a ainsi progressé de 2,6 % par an en moyenne tandis que la population s'est accrue de 1,9 % (figure 9). La diminution régulière du nombre de personnes par ménage résulte de l'augmentation du nombre de personnes vivant seules, de la baisse de la fécondité et de la décohabitation.

En 2014, la Nouvelle-Calédonie compte près de 97 000 logements ; 85 000 sont occupés à titre principal. La construction individuelle demeure le type de construction dominant avec 67 % du parc des résidences principales. Mais l'habitat collectif progresse rapidement depuis dix ans : il représente 33 % du parc de logements en 2014 contre 23 % en 2004.

À Nouméa, l'habitat collectif est devenu majoritaire. Un ménage de la capitale sur cinq vit en logement social, essentiellement dans les quartiers nord de la ville. Le nombre d'habitants vivant dans des habitations précaires dans le Grand Nouméa s'est réduit d'environ 10 % depuis 2009. Progressivement, l'habitat traditionnel a quasiment disparu dans toutes les communes : les cases mélanésiennes ne représentent plus que 1 % des résidences principales contre 24 % en 1989.

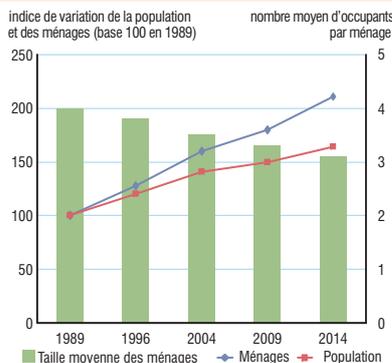
Le confort élémentaire des résidences principales s'est également généralisé : 91 % des ménages disposent de l'eau courante, de sanitaires et de WC en 2014, soit 9 points de plus qu'en 1989. Toutefois, des écarts subsistent entre les provinces : 57 % des ménages des îles Loyauté disposent de ce confort de base

contre 81 % en province Nord et 96 % en province Sud. La quasi-totalité des ménages est raccordée au réseau général d'électricité. Les ménages hors réseau sont logés essentiellement dans des habitations précaires du Grand Nouméa ou dans certaines tribus éloignées. Deux tiers d'entre eux disposent d'un groupe électrogène ou de panneaux solaires. L'équipement en nouvelles technologies de l'information et de la communication s'est accéléré. Ainsi, 95 % des ménages possèdent au moins un téléphone mobile. Sept ménages sur dix ont un ordinateur, six sur dix possèdent une connexion à Internet. Le taux d'équipement en moyens de transport s'est stabilisé depuis 2009 : 78 % des ménages disposent d'une voiture, 7 % ont un deux-roues à moteur et 10 % ont un bateau. ■

Sources

Le recensement de la population en Nouvelle-Calédonie s'est déroulé du 26 août au 22 septembre 2014. Il a lieu tous les cinq ans et concerne toutes les personnes ayant leur résidence principale en Nouvelle-Calédonie, quelles que soient leur nationalité ou leur origine. Les comparaisons avec le recensement de la population en 1989 permettent de dresser le bilan de la démographie calédonienne vingt-cinq ans après la création des trois provinces, en application des accords de Matignon. Le recensement permet de décrire les caractéristiques de la population telles que la structure par âge, le niveau de diplôme, la situation d'activité, la communauté d'appartenance,

9 Évolution comparée de la population et des ménages de Nouvelle-Calédonie entre 1989 et 2014



Lecture : entre 2009 et 2014, le nombre de ménages a augmenté de 17 % $[(211 - 180)/180]$ et la population a augmenté de 9 % $[(164 - 150)/150]$. Par conséquent, en 2014, un ménage compte en moyenne 0,2 occupant de moins qu'en 2009.

Source : Insee-Isee, recensements de la population.

les migrations résidentielles, l'appartenance à une tribu, les conditions de logement et la taille moyenne des familles. Ces sujets donneront lieu à des analyses plus détaillées ultérieurement.

Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence, au cours d'une période donnée, entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes sorties de ce territoire, quel que soit leur lieu de naissance. Il est calculé sur une période intercensitaire. Il est estimé indirectement par différence entre la variation totale et le solde naturel : on parle alors de **solde migratoire apparent**. Ce dernier est de fait altéré par des imprécisions concernant la variation totale de population, tenant au fait que la comparabilité entre deux recensements, même si elle est forte, ne peut jamais être parfaite. C'est pourquoi il est qualifié de solde migratoire « apparent », afin de faire ressortir la marge d'incertitude qui s'y attache. Aussi, certains ajustements peuvent devoir être réalisés pour les besoins d'analyses statistiques portant spécifiquement sur le sujet des migrations (Royer, 2011 cf. *bibliographie*).

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

L'**âge médian** est l'âge qui divise une population en deux groupes numériquement égaux, la moitié est plus jeune, l'autre moitié est plus âgée.

Un **ménage**, au sens statistique, est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne.

Bibliographie

- Rivoilan P., Broustet D., « Recensement de la population 2009 », *Insee Première* n° 1338, février 2011.
- Royer J.-F., « Les flux migratoires externes de la Nouvelle-Calédonie de 1989 à 2009 », *Documents de travail* n° F1103, Insee, février 2011.
- Rivoilan P., « Recensement de la population 2004 », *Insee Résultats* n° 65, mai 2007.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : C. Kohler
Impression : Jouve
Code Sage IP151572
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2015

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr/collections-nationales
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

